

# BASE CONSULTÉE, ET MAINTENANT ?



## Comité A

Le 29/08/2025, lors du Comité A, le plus haut organe de concertation syndicale de la Fonction publique, il est apparu une nouvelle fois qu'un accord social n'offre pas de garanties formelles et que le cabinet des pensions considère entièrement l'accord social comme une mesure transitoire pour la pension. « Par ailleurs, il apparaît que le ministre n'aurait pas encore pris contact avec le cabinet pension pour les initiatives prévues dans l'accord social »

L'accord social n'a donc pas uniquement pour but d'accroître l'attractivité de la profession, comme on le prétend parfois.

- Les bonifications ne seront plus prises en compte dans le nouveau régime de la longue carrière (60-42).
- Le département des pensions n'a prévu aucun budget pour l'intégration de l'allocation de carrière dans le traitement, ni pour une révision salariale.



## Entretien demandé avec le MoD

Après consultation des bases respectives, nos trois organisations syndicales ont donc mené une concertation commune afin de développer ensemble une position commune.

Il est apparu clairement que nos membres partageaient largement les mêmes préoccupations et avaient une vision similaire de l'accord social tel qu'il est présenté actuellement et signé par la CGPM, la Défense et le MoD.

Nous avons écrit au ministre le 28/08/2025 au sujet de ces préoccupations et demandons un entretien rapide afin de les exposer et donc de demander d'autres adaptations dans l'accord social. Ce n'est pas parce qu'une organisation syndicale a quitté le front commun que le travail s'arrête ou que nous oublions nos membres.

Nous vous informerons toujours aussi rapidement que possible et surtout correctement de l'état d'avancement du dossier. L'accord social, tel qu'il est présenté actuellement, est insuffisant pour compenser la réforme.

### La collaboration continue !!

Les trois organisations syndicales également représentées au Comité A, à savoir CSC-Défense, SLFP-Défense et CGSP-Défense, ont décidé de continuer à collaborer dans le cadre du front commun. La nécessité de cette coopération est apparue clairement lors des contacts avec leurs bases respectives. Nous continuons à travailler dans le respect de nos membres et, plus largement, de tous les militaires.

Une newsletter plus détaillée sera envoyée après la réunion avec le ministre de la Défense, s'il nous reçoit.

